



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

INSERM

Question au Gouvernement n° 325

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le Premier ministre, je souhaite connaître votre opinion sur la méthode de gouvernement appliquée par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. A cet égard, je prendrai l'exemple de l'INSERM, dont le conseil d'administration doit tenir une réunion extraordinaire le 29 janvier.

Tout le monde reconnaît, ici comme dans les milieux de la recherche, qu'il est nécessaire de renforcer la recherche biomédicale française dont les insuffisances sont criantes, notamment en matière de technologie médicale, d'informatique médicale ou de nouvelles molécules, ainsi que le souligne souvent M. Allègre. Dès lors, comment ne pas comprendre l'inquiétude suscitée par un projet dont on sait seulement qu'il renforcera les prérogatives du conseil d'administration, tout en restreignant le rôle du conseil scientifique ? Les chercheurs que je côtoie à Lyon m'ont fait part de leur inquiétude.

Vous ne devez donc pas, monsieur le Premier ministre, être surpris des réactions qui se font jour. Ainsi, dans une déclaration solennelle, d'éminentes personnalités scientifiques, dont 105 directeurs de laboratoire, dénoncent l'autoritarisme, le manque de concertation et la centralisation technocratique des décisions venues d'en haut. De même, une pétition intersyndicale réclame plus de concertation.

Le risque est réel d'une démoralisation et d'une démotivation d'un milieu pourtant essentiel pour l'avenir de notre pays.

Monsieur le Premier ministre, vous qui vous prévaluez d'être sans cesse à l'écoute des autres, vous qui prônez en permanence le dialogue et la concertation, vous qui donnez des leçons, que pensez-vous d'une telle méthode ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Mme Odette Grzegorzulka. Il faut rattraper le retard !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, vous vous faites l'interprète de la priorité que doit constituer la recherche médicale, mais dois-je vous rappeler que, cette année, j'ai été obligé de doubler le nombre de postes de chercheurs médicaux par rapport à l'an dernier (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste) et que j'ai augmenté de 20 % le budget de l'Institut de la recherche médicale !

Vous avez souligné - après moi, toutefois - le problème auquel est confronté la recherche médicale. En effet, si celle-ci est extrêmement bien orientée en ce qui concerne la recherche fondamentale, elle ne fait aucune recherche sur le médicament, l'informatique médicale, la télémédecine, l'instrumentation et quasiment aucune recherche en physiologie.

M. Patrick Ollier. A quoi ça sert, alors !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cette situation entraîne pour la France un déficit considérable en matière de dépenses de santé.

Nous avons décidé de redonner la priorité à la recherche médicale, ...

M. Richard Cazenave. Répondez à la question !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... mais pas seulement et

exclusivement dans le sens de la recherche fondamentale.

Monsieur Bayrou, je vous vois secouer la tête, mais si nous faisons cela, c'est parce que vous ne l'avez pas fait ! (Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) C'est d'ailleurs ce que vient de dire M. Dubernard !

Quant à la concertation, elle est de la responsabilité du directeur général de l'INSERM, lequel, je crois, a plutôt de la sympathie pour vous. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française; claquements de pupitres.)

M. Philippe Auberger et M. Jean-Louis Debré. Zéro !

M. le président. Un peu de silence !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Et il mène cette concertation conformément aux règles. En conséquence, je crois qu'il n'y a rien à dire sur ce sujet ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française; claquements de pupitres.)

Quoi qu'il en soit, je voudrais rappeler que, durant toutes les années où vous avez été au pouvoir, le budget de la recherche scientifique a diminué de plusieurs points, et que le nombre des créations de postes de chercheurs a été divisé par deux. Je vous demande donc de faire preuve d'un minimum de décence. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

La recherche médicale doit être une priorité pour le pays, et ce n'est pas le bruit que vous faites qui effacera les faits. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Patrick Ollier. De tels propos de la part d'un ministre sont inadmissibles !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 325

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1998, page 477

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1998